



Contrat de droit à l'image

« Je » désigne le photographe (préciser nom & prénom) :

« Tu » désigne le photographié (préciser nom & prénom) :

J'ai le droit de prendre des photos de toi sans te demander ton avis
quand (barrer et/ou compléter les éléments de la liste) :

- Tu me vois en train de prendre la photo avec un appareil photo ou une caméra (pas avec un smartphone)
- Tu es dans une fête de famille, dans un groupe
- Je veux te prendre sur le vif/au naturel (tu décideras après de garder ou supprimer la photo)
- Je ne peux pas te demander l'autorisation
- ...

Je n'ai pas le droit de te prendre en photo sans te demander ton avis
quand (barrer et/ou compléter les éléments de la liste) :

- Tu es nu ou pas assez habillé
- Tu es déguisé
- Tu es en plein effort
- Tu fais une grimace
- Tu es aux toilettes ou dans la salle de bains
- Tu manges
- Tu dors
- ...

➤ **Dans tous les cas, je dois trier les photos de toi avec toi.**

Je n'ai pas besoin de te demander ton avis pour envoyer une photo triée à
(barrer et/ou compléter les éléments de la liste) :

- Mamie
- Tonton
- ...

Je n'ai pas besoin de te demander ton autorisation pour prendre une photo
de toi ni pour la garder si (barrer et/ou compléter les éléments de la liste) :

- On ne te reconnaît pas
-

➤ **Dans tous les cas, je dois te demander avant d'envoyer
une photo de toi sur Internet.**

Fait à, le

Signature du photographe

Signature du photographié